

CONVENTION DE COOPERATION CULTURELLE ET PATRIMONIALE

2017 - 2020

ENTRE

LE DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS représenté par Monsieur Stéphane Troussel, Président du Conseil départemental, agissant en vertu de la délibération n° de la commission permanente du Conseil départemental, en date du

ci-après dénommé le Département,

d'une part,

ET

LA COMMUNE DE NEUILLY-SUR-MARNE représentée par son Maire, Monsieur Jacques Mahéas, agissant en vertu de la délibération n° du Conseil municipal, en date du

ci-après dénommée la Commune,

d'autre part,

Il est exposé et convenu ce qui suit.

PREAMBULE

Le Département

La politique culturelle et patrimoniale du Département de la Seine-Saint-Denis se construit et se déploie autour de six axes majeurs :

- structurer une offre artistique et culturelle durable sur l'ensemble du territoire départemental ;
- renforcer l'action culturelle et les médiations afin de faciliter l'accès de la population dans son ensemble aux œuvres, aux artistes et aux équipements culturels ; soutenir les efforts des acteurs culturels et patrimoniaux en la matière ;
- développer l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie et encourager les pratiques en amateur en établissant des passerelles entre les conservatoires et autres lieux de pratiques artistiques ;
- valoriser les patrimoines, matériels et immatériels, en tant qu'objets culturels ;
- intégrer la culture et l'art au sein des autres compétences du Département : champ social, éducation, enfance, jeunesse, population âgée, personnes en situation de handicap, cadre de vie, paysages, aménagement et développement urbain, mobilités durables ...
- développer la coopération culturelle et patrimoniale avec les territoires (communes, établissements publics territoriaux, établissements publics d'aménagement...) dans la fabrique de la Métropole.

La Commune

La commune de Neuilly-sur-Marne œuvre pour une politique culturelle visant l'épanouissement individuel et collectif de tous les Nocéens. C'est dans une perspective de réussite éducative dès le plus jeune âge que se sont pérennisés des programmes d'action d'éducation artistique et culturelle en direction des crèches, des scolaires, et des élèves des structures culturelles d'enseignements artistiques spécialisés ou de pratiques artistiques en amateur.

Depuis plusieurs décennies la Ville privilégie la cohésion sociale par le développement d'une offre culturelle de proximité, relayée sur le territoire par un important maillage d'équipements dédiés à la diffusion de l'offre artistique et culturelle (enseignements artistiques, pratiques artistiques en amateur, actions culturelles, soutien à la création artistique) sans se doter jusque-là d'équipement à ample rayonnement territorial. Si la fréquentation de proximité était incontestée, l'offre culturelle dans son ensemble se heurtait à un défaut de lisibilité et à une problématique de mobilité de la population. La Ville s'est donc engagée dans un projet de réorganisation de l'ensemble du secteur culturel corrélativement à la création de la médiathèque Saint-Exupéry située dans le quartier prioritaire Val Coteau : équipement rayonnant sur la commune, lieu de ressources dans l'ensemble des domaines de la connaissance et lieu de diffusion d'une offre culturelle élargie. L'implantation en septembre 2016 du pôle action culturelle et d'un guichet unique confirme l'ambition d'un équipement culturel emblématique pluridisciplinaire.

L'offre culturelle de la commune s'adresse à tous les habitants et en favorise l'accès à ceux qui en sont éloignés, par des projets menés avec les autres directions de la collectivité, les partenaires locaux et institutionnels, et les équipements communaux. Toutefois si l'offre à Neuilly-sur-Marne se veut riche et diversifiée, les freins à la fréquentation de la médiathèque sont toujours prégnants et concernent une bonne part de la population nocéenne (les jeunes et jeunes adultes 15-25 ans, les familles issues des milieux les plus défavorisés, les publics des quartiers résidentiels acquis aux propositions culturelles). Pour poursuivre son objectif majeur d'élargissement des publics la commune entreprend de réinterroger non seulement son programme d'actions culturelles mais également les moyens de médiation à mettre en œuvre. La communication existante et les relais déjà opérés par les équipes montrent leurs limites. Afin d'encourager la mobilité des personnes sur le territoire, créer un lien entre les habitants des quartiers excentrés et la médiathèque, et favoriser leur participation aux projets proposés, il devient nécessaire de développer de nouveaux dispositifs qui privilégient l'accompagnement et la médiation, à la fois sur les actions déjà engagées, et celles à venir. L'enjeu ici sera de dépasser les clivages entre les différents publics afin de constituer et de fidéliser public de la médiathèque et de l'action culturelle.

Concernant le patrimoine, la Ville s'attache à le valoriser, celui-ci s'étendant de la période mésolithique jusqu'au XX^{ème} siècle. Neuilly-sur-Marne accueille sur son territoire deux hôpitaux psychiatriques. Leur emprise à partir du 19^{ème} siècle sur l'est nocéen était considérable. Au cours du temps, la superficie des deux hôpitaux s'est réduite et constitue désormais 20 % du territoire communal. Le Musée de la psychiatrie géré par la SERHEP à Ville-Evrard et l'Atelier du Non Faire à Maison Blanche perpétuent la mémoire de ces lieux. La nécessaire entreprise de conservation et de valorisation de ces collections constitue un enjeu qui ne peut être porté par la ville seule.

La ville lance, en outre, avec les Bâtiments de France, un programme de rénovation de l'église Saint-Baudile (XII^{ème} siècle), classée aux monuments historiques en 2013.

Soutenue et accompagnée dans ses actions de diffusion par les services de la ville, l'Association F.-X. Donzelot, mène, de son côté, des recherches sur l'histoire de la ville.

Article 1- Objet de la convention

Constatant une convergence de leurs ambitions et la volonté d'agir ensemble pour œuvrer au

développement culturel et patrimonial de leur territoire respectif, le Département de la Seine Saint-Denis et la Commune de Neuilly-sur-Marne ont décidé d'unir leurs efforts et de formaliser leurs intentions dans une convention de coopération culturelle et patrimoniale.

La présente convention a pour objet de définir le périmètre du partenariat entre les deux parties et d'arrêter les moyens d'action et les ressources partagées constitutives dudit partenariat.

Article 2- Principes de coopération culturelle et patrimoniale

En leur qualité d'acteurs majeurs de l'aménagement culturel et patrimonial du territoire, les communes, les établissements publics territoriaux et le Département ont vocation à coopérer afin de qualifier et structurer leurs interventions réciproques en faveur de la population en tenant compte des enjeux repérés sur le territoire. Ainsi, dans le cadre de la politique de coopération territoriale, le Département propose aux collectivités ou établissements volontaires de définir ensemble un nouveau contrat en faveur des politiques publiques de la culture et du patrimoine.

En 2015, au terme d'un dialogue approfondi mené avec les territoires et les services de la culture et du patrimoine la mission de coopération territoriale a acté un nouveau projet de mission articulé autour des six objectifs suivants :

1. Renforcer la place du Département dans le dialogue stratégique territorial afin d'assurer la cohérence et l'articulation des politiques publiques culturelles et patrimoniales
2. Définir des stratégies de politiques publiques de la culture au sens large, territoire par territoire, permettant de mobiliser les dispositifs existants et les partenaires présents et de favoriser des espaces d'expérimentations
3. Permettre des dynamiques de coopération différenciées avec, in fine, un objectif commun
4. Décloisonner politiques sectorielles et territoriales en travaillant à leur intégration mutuelle
5. Accompagner la mise en œuvre de projets culturels de territoire
6. Faire vivre le réseau de la coopération en partageant les enjeux, les réflexions et les pratiques.

Des chantiers stratégiques territoriaux

Le projet de mission a défini cinq chantiers stratégiques à conduire avec les communes et établissements publics territoriaux dans les années à venir. Ces chantiers laissent une grande part à l'expérimentation, ne sont pas exclusifs les uns des autres et peuvent donc être complémentaires. Ils sont pensés en articulation entre les différentes échelles territoriales (entre la ville, son EPT d'appartenance et le Département, entre plusieurs villes et le Département ...)

Ces chantiers sont évolutifs et engagent de nouvelles méthodes de travail en particulier en s'ouvrant à d'autres directions que celle de la culture. À titre d'exemple, le Département a mis en place des instances de travail avec les directions de l'éducation et de la jeunesse, de l'aménagement, de la voirie et des déplacements, de la nature, des parcs et de la biodiversité.

Les parcours d'éducation artistique et culturelle : *au regard du nombre élevé d'enfants et d'adolescents en Seine Saint-Denis et de la situation socio-économique complexe du territoire le Département a placé l'éducation au cœur de ses priorités. Il s'est doté d'un Projet Éducatif Départemental (PED) dont l'ambition est de favoriser la réussite scolaire et personnelle des adolescents ainsi que leur accès au plein exercice de la citoyenneté. L'éducation artistique et culturelle constitue une composante importante du PED. Elle se décline en différents dispositifs (le plan départemental La culture et l'art au collège, les résidences d'artistes en collège IN SITU, Collège au cinéma, les parcours d'éducation à l'image et de découverte urbaine) qui ont en commun de placer, en leur cœur, les artistes et les scientifiques et de favoriser la mise en partage de leurs œuvres, travaux et recherches.*

Tenant compte de la circulaire interministérielle de mai 2013 en la matière il s'agit maintenant d'expérimenter la mise en place et le développement de parcours d'éducation artistique et culturelle, en cohérence avec les autres collectivités territoriales, le Département étant désigné comme « territoire porteur de projet » par les ministères de la culture et de l'éducation nationale.

L'art et la culture dans l'espace public : ces dernières années de nombreux projets investissant l'espace public ont vu jour sur les territoires en interaction avec ceux qui les habitent ou les pratiquent. La création hors les murs a des spécificités liées au vivant d'un territoire qui induit le renouvellement des formes d'interventions : expérimentations, décloisonnement des compétences, transversalités, organisations de travail reconfigurées, participation des habitants ... Aussi, ce chantier de coopération s'organise autour des réflexions et des enjeux de territoires, d'usages et d'artistes. Sans oublier de s'ouvrir aux questions de formation.

Culture et société : ce chantier concerne les questions relatives à l'accès des habitants de la Seine Saint-Denis à l'offre artistique, culturelle et patrimoniale (œuvres, artistes, équipements culturels, sites patrimoniaux, lieux de pratiques artistiques...), à l'évolution des pratiques culturelles individuelles et collectives à l'ère du numérique, à la participation active de la population aux projets mis en place par les artistes, les lieux ou les collectivités, à l'enjeu des droits culturels et du multiculturalisme.

Valorisation patrimoniale : la valorisation constituant l'élément pivot pour aborder les enjeux patrimoniaux, il s'agit de concevoir, avec les territoires concernés, des projets valorisant le patrimoine, par des actions de médiation, de l'action culturelle et éducative, des projets artistiques. C'est aussi l'enjeu de lecture de l'histoire et de l'organisation du tissu urbain au regard de la construction métropolitaine.

Sport et loisirs : alors que la Seine-Saint-Denis porte sur son territoire des événements sportifs à rayonnement métropolitain, voire international, qu'elle initie un grand projet autour de la création d'un pôle sport handicap et réfléchit à la mise en place de conventions de coopération sportive liant équipements et projets disciplinaires de territoire, il s'agit de porter les croisements nécessaires entre enjeux sportifs, culturels, patrimoniaux et de loisirs, quand ils font sens.

La coopération entre le Département et les territoires s'articulera donc principalement dans les quatre années à venir autour de ces chantiers qui feront l'objet d'un travail de réflexion approfondi - intégrant les partenaires culturels et patrimoniaux- et de construction de projets structurants.

- Le réseau de la coopération territoriale en Seine-Saint-Denis

Cette ambition est placée au cœur de la présente convention. La coopération s'incarne également, au delà des relations bilatérales établies entre la commune et le Département, selon des échelles géographiques pertinentes en fonction des logiques et des enjeux territoriaux : dynamiques inter territoires, cadre intercommunal, réseaux départementaux, enjeux métropolitains.

La coopération se fonde, par ailleurs, sur la capitalisation des savoirs et des expériences des uns et des autres, dans le cadre d'espaces de dialogue à créer ou à consolider.

Dans ce sens, la mission de coopération territoriale du Département co-anime le réseau de la coopération avec les directeurs des affaires culturelles des communes et établissements publics territoriaux. La participation active à ce réseau est un principe de coopération obligatoire et s'inscrit dans une logique partenariale au long cours (chantiers stratégiques, ateliers thématiques, groupes projets...). La mise en œuvre de ce réseau contribue à produire une réflexion et des

propositions à partir des problématiques culturelles et patrimoniales repérées. Des dispositifs de formation plus spécifiques peuvent également être envisagés afin d'aider à qualifier les équipes et les projets.

Article 3 - Axes de coopération

La Commune et le Département s'entendent pour développer les axes stratégiques suivants :

Axe 1 - Culture et société

Implantée dans le quartier des Fauvettes la médiathèque Saint-Exupéry, dotée d'un auditorium, est devenue depuis son ouverture, fin 2014, le lieu phare de la vie culturelle à Neuilly-sur-Marne. Accueil de concerts et de petites formes en matière de spectacle vivant, projections régulières de films, rencontres d'auteurs, expositions, rythment désormais la saison culturelle nocéenne.

Toutefois, la Commune connaît une situation paradoxale : les habitants les plus éloignés a priori de l'offre artistique et culturelle résident précisément dans le quartier des Fauvettes, le plus doté en équipements culturels (médiathèque, centre culturel Allende, cyberbase...) tandis que les habitants ayant des pratiques culturelles avérées résident dans des quartiers dépourvus de structures et sont peu enclins à se déplacer pour des raisons de représentation négative de ce quartier.

Par ailleurs, une frange importante de la population ne se sent pas, ou peu, concernée par l'offre artistique et culturelle mise en place par les équipements municipaux.

La présente convention va permettre de travailler à la résolution de cet enjeu par l'expérimentation de nouveaux dispositifs de médiation culturelle. La commune souhaite co-construire un projet de résidence de médiation culturelle avec l'association Paroles en scène, ayant pour objectif de favoriser l'accès de tous les publics de la ville à la culture, par les pratiques artistiques et la fréquentation des lieux de création, de diffusion et de savoir. Cet acteur local, ressource pour la mise en œuvre de cette expérimentation proposera un choix exigeant d'activités dans le cadre d'un parcours artistique proposé dans trois quartiers de la ville, deux quartiers résidentiels l'Avenir et Pasteur-centre ville et le quartier des Fauvettes des grands collectifs. La réunion des participants sur quelques temps forts de ces parcours visera à encourager les échanges et la mixité sociale entre les habitants des différents quartiers.

Dans le prolongement des partenariats déjà menés avec les acteurs du secteur du champ social, le centre social Louise Michel sera associé à ce nouveau dispositif.

Une priorité sera accordée en outre aux adolescents et aux jeunes adultes (15-25 ans) même si ce sont des tranches d'âge particulièrement difficiles à toucher en dehors des dispositifs se déroulant en milieu et temps scolaire.

Il conviendra donc de s'appuyer sur des structures culturelles et artistes ayant une expérience de ce type de personnes. La Seine Saint-Denis étant un territoire riche en ressources, la commune pourra renouveler ses partenariats afin de diversifier et de qualifier son offre en direction de la jeunesse. Par exemple :

- dans le domaine du livre et de la lecture : le Centre de promotion du livre de jeunesse
- dans le domaine du cinéma : Cinémas 93, Périphérie, Côté court
- dans le domaine des arts visuels : Khiasma (Les Lilas), Synesthésie (Saint-Denis)...
- dans le domaine du spectacle vivant : le Théâtre Gérard Philipe de Saint-Denis-CDN, Corpus Fabrique, collectif d'artistes en résidence à l'Hôpital de Ville-Evrard depuis juin 2016...

Le musée Eugène Carrière, implanté à Gournay-sur-Marne, peut constituer, en outre, une

ressource en matière d'éducation artistique et culturelle en direction des plus jeunes, compte tenu de son expérience menée avec les enfants des écoles gournaysiennes.

Axe 2 - Valoriser le patrimoine archéologique et bâti

La commune jouit aussi d'un exceptionnel patrimoine archéologique et paléo-environnemental sur le site départemental de la Haute-Ile qu'elle souhaite valoriser auprès du public nocéen rejoignant en cela un objectif du Département.

Le Département a présenté à la commune de Neuilly-sur-Marne et aux communes avoisinantes la nouvelle offre de l'Archéosite en matière d'actions pédagogiques et culturelles en direction de la jeunesse et des habitants. L'Archéosite reste en effet encore trop peu fréquenté et les réalisations accomplies en matière de médiation ne rencontrent pas l'audience méritée. Les habitants éloignés de l'offre culturelle ne sont pas assez concernés par l'offre pédagogique. Ce point reste à travailler avec la Ville. Plusieurs pistes ont été évoquées :

- création d'un club archéo en lien avec le Pôle action culturelle, les mercredis après-midis,
- travail avec les centres de loisirs et possibilité de temps d'activités périscolaires les vendredis après-midis,
- organisation d'une journée balade lors des Journées européennes du patrimoine entre Ville Evrard et l'Archéosite, ou un parcours médiathèque-archéosite avec un focus sur l'archéologie,
- mise en place de classes découverte au centre équestre,
- intégration de la découverte de l'Archéosite dans le Scan Pass destiné aux adolescents ; communication de la programmation dans le magazine municipal de Neuilly-sur-Marne,
- liens à créer avec l'opération estivale Neuilly-Plage ; exposition de la collection départementale d'art contemporain sur le thème de l'archéologie (traces, empreintes, notion de matière, fragments...).

De son côté, le Département a pour ambition de développer un véritable Pôle archéologique autour de la Haute-Île (Parhi). Ce projet articulera :

- l'archéosite, comme espace de médiation,
- la fouille programmée à long terme, menée en partenariat avec les universités parisiennes,
- un centre de conservation et d'étude des collections archéologiques du département, déposées par anticipation dans une partie des locaux de l'ancien hôpital de Ville-Evrard
- et aussi un « hôtel d'entreprises » consacré aux métiers du patrimoine et à sa restauration.

Une équipe d'étudiants de l'Institut d'Études Politiques de Paris a réalisé en 2016 une étude dans cette perspective.

Article 4 - Mise en œuvre et financement des actions

Afin de permettre la mise en œuvre de ces objectifs, les dispositifs inscrits dans le droit commun du Département peuvent être mobilisés ainsi que les crédits spécifiques à la coopération territoriale. Les actions sont financées conjointement par la commune et le Département. Il est recherché, dans la mesure du possible, d'autres partenariats via des financements croisés, ceci afin d'impliquer dans ces projets le plus grand nombre d'acteurs et leur donner ainsi plus d'ampleur.

Au titre de l'année 2017, une subvention de fonctionnement de 20 000 euros est attribuée à la commune de Neuilly-sur-Marne afin de l'accompagner dans la réalisation du projet suivant :

Au titre de l'axe 1

Soutien au projet de résidence de médiation culturelle conçu et organisé par l'association Paroles en scène. Plusieurs types d'actions vont être menés en direction de différents publics :

- un atelier théâtre pour les 15-25 ans au sein de la médiathèque avec ateliers de pratique, sorties culturelles spécifiques, temps de rencontres et d'échanges dédiés avec des professionnels du spectacle vivant
- un module intitulé *Scènes de vacances* destiné aux jeunes de 11 à 15 ans : ateliers de pratique lors de Neuilly-Plage et lors de stages courts pendant les vacances scolaires de février et Pâques
- un module parcours artistique composé de quatre sessions d'ateliers de découverte d'une pratique artistique (théâtre, écriture, danse, conte), au sein de trois quartiers (quartier du Val Coteau, quartier Pasteur quartier Avenir), et de sorties culturelles.

Cette résidence de médiation a vocation à se déployer pendant les quatre années de la présente convention et de toucher au fur et à mesure d'autres habitants.

Article 5 - Modalités de pilotage

Les deux parties insistent sur la nécessité de travailler conjointement au pilotage de la convention, ainsi qu'au suivi des projets menés et soutenus mutuellement dans son cadre, afin de faire évoluer positivement le partenariat ainsi engagé. Elles instaurent une dynamique d'ouverture et d'expérimentation, prennent en compte la notion de risque, dans une démarche d'intelligence collective.

Le Département et la Commune s'entendent donc pour mettre en place un comité de pilotage propre à la présente convention. Celui-ci est chargé du suivi des actions soutenues par les deux collectivités, de l'évaluation de l'ensemble des aspects de la convention, des propositions d'évolution des dispositifs mobilisés et des types de projets soutenus, de la rédaction des avenants annuels et des documents de suivi. C'est aussi un espace de dialogue stratégique continu entre les deux collectivités.

Ce comité de pilotage se réunit au moins une fois par an. Il est constitué par la mission de coopération territoriale de la direction de la culture, du patrimoine, du sport et des loisirs du Département de la Seine-Saint-Denis et par la direction des affaires culturelles de Neuilly-sur-Marne. En fonction des besoins, les responsables des structures culturelles concernées par les actions menées ou les projets envisagés peuvent être conviés, ainsi que des représentant-e-s des services de la culture et du patrimoine du Département.

Article 6 - Durée de la convention

La présente convention est établie pour une durée de quatre ans. Elle prend effet à la date de sa notification par le Département, en application des articles L3131-1, L 3131-2 et L3131-4 du Code général des collectivités territoriales.

Article 7- Communication et partenariat

Le Département et la Commune assurent à cette coopération et à l'ensemble des actions menées et soutenues dans ce cadre, une communication et une valorisation partagées à travers leurs supports respectifs d'information et de communication. Les deux parties s'engagent à s'informer le plus en amont possible des diverses modalités de communication autour desdites actions.

La Commune s'engage à rendre lisible et visible le partenariat avec le Département sur l'ensemble

